RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Rapport de gestion

2025

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025



Edité par la Fondation RESOR en septembre 2026
c/o Bureau des Métiers -Sion

info@resor.ch
www.resor.ch

Sommaire

1. **Le billet du président** **Page 4**

2. **Le billet du secrétaire général** **Page 5**

3. **Le rapport de l'administration** **Page 6**

4. **Les comptes annuels** **Page 10**

5. **L'annexe aux comptes annuels** **Page 12**

6. **Le bilan technique** **Page 31**

7. **Le rapport de l'Organe de révision** **Page 32**

1. Le billet du président

Comme nos prédécesseurs, nous sommes convaincus que nos professions évoluent dans un monde en constante mutation et que le partenariat social demeure fondamental pour garantir des conditions de travail correctement évaluées et pour maintenir l'attractivité de nos métiers. La retraite anticipée constitue l'un des éléments importants de ces conditions.

L'année 2025 confirme la poursuite du développement de notre Fondation. Vous trouverez dans ce rapport de gestion l'ensemble des éléments détaillés de cet exercice, que nous pouvons résumer dans les grandes lignes:

- **273 nouveaux départs en retraite anticipée**, contre 271 en 2024. Le nombre total de rentiers atteint ainsi 747 à fin 2025, contre 690 à fin 2024 et 517 en 2020. En cinq ans, le nombre de rentiers a ainsi progressé de près de 45 %. Cette évolution s'explique par la croissance des effectifs, le taux de départ restant quant à lui relativement stable.
- **Un financement renforcé** grâce à l'augmentation du taux de cotisation, passé de 2,2 % à 2,4 % au 1er janvier 2025, à parts égales entre employeurs et travailleurs. Cette mesure a permis de générer environ CHF 3,5 millions de cotisations supplémentaires. Les cotisations totales atteignent ainsi CHF 41,8 millions en 2025, contre CHF 37,1 millions en 2024.
- **Une amélioration du résultat structurel**, qui reste cependant négatif à CHF -4,0 millions. Il s'améliore néanmoins de CHF 2,7 millions par rapport à 2024, où il s'élevait à CHF -6,7 millions. Cette évolution montre que les mesures décidées commencent à produire leurs effets, même si les équilibres financiers doivent continuer à faire l'objet d'une attention particulière.
- **Une performance positive des placements**, avec un résultat net de CHF 4,1 millions, correspondant à une performance nette de 4,89 %. Cette contribution des marchés financiers a permis d'atténuer l'impact du résultat structurel négatif. L'exercice 2025 présente néanmoins un excédent de charges de CHF 2,3 millions.
- **Une situation financière qui demeure solide**, avec une fortune nette de prévoyance de CHF 97,8 millions, contre CHF 96,2 millions en 2024. La fortune libre s'établit quant à elle à CHF 22,4 millions. Le degré de couverture s'élève à 154,73 % à fin 2025, contre 162,47 % l'an dernier.

La Fondation compte désormais **37'959 cotisants et 4'684 entreprises assujetties**, tandis que la masse salariale déclarée atteint environ CHF 1,735 milliard. Cette évolution témoigne de l'importance prise par notre institution au sein du Second Œuvre et de la confiance accordée au système par les partenaires sociaux. Notre développement se poursuivra également dans les prochaines années avec l'arrivée prévue des **carreleurs de Suisse alémanique dès 2027**.

Les prochaines années nous invitent à rester attentifs à l'évolution démographique de nos cotisants car certaines générations qui atteindront prochainement l'âge de la retraite anticipée sont plus nombreuses, entrainant une augmentation du nombre de départs et, par conséquent, des besoins de financement supplémentaires. Anticiper ces évolutions et préserver l'équilibre de notre Fondation restera donc un enjeu essentiel.

Au nom du Comité, je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du secrétariat pour leur travail afin que les prestations puissent être délivrées dans les meilleures conditions. C'est à travers cet engagement commun des partenaires sociaux, du Comité et du secrétariat que nous pouvons continuer à faire vivre et évoluer notre Fondation.



Serge Hiltpold
Président de la Fondation RESOR



Genève, septembre 2026

2. Le billet du secrétaire général

« La Caisse de retraite anticipée RESOR,
bâtie sur de solides fondations, prévoyante pour l'avenir, la Suisse pour horizon. »

Votre institution de retraite anticipée du second œuvre se porte bien. En effet, avec un degré de couverture de 155% à fin 2025, elle est à même de garantir ses engagements. Toutefois, la nature même d'une Caisse de retraite anticipée, c'est… d'anticiper…

C'est ainsi, qu'après un regard dans le rétroviseur, il est essentiel de regarder devant soi et de prévoir l'avenir suffisamment tôt. Les futurs pré-retraités sont connus. Les travailleurs pouvant potentiellement prétendre à des prestations dans cinq, dix ou quinze ans, sont les cotisants d'aujourd'hui. Le volume de rentes à servir dans le futur est ainsi relativement bien estimable et il convient de s'y préparer dès que possible. Plus tôt les mesures sont mises en place, plus légères seront-elles. Cet état d'esprit a toujours été celui de la Fondation RESOR. La prudence nous enseigne qu'il est mieux de se préparer au mauvais temps lorsque que le ciel est encore bleu.

Les résultats de l'expertise actuarielle annuelle seront présentés lors du prochain Conseil de fondation. Celle-ci atteste de la bonne santé financière de l'institution, mais confirme également, sans surprise aucune, que le financement à long terme, compte tenu des générations nombreuses atteignant l'âge de la retraite anticipée ces prochaines années, n'est plus équilibré. L'expert recommande donc de poursuivre le chemin pris et la hausse progressive de la cotisation à raison de 0.1 point par année au-delà de 2027, d'ores et déjà acté dans la CCT-SOR, jusqu'en 2030. De cette manière les partenaires sociaux anticiperont prudemment l'avenir et consolideront la solidité de la retraite anticipée RESOR dans le paysage helvétique.

L'esprit d'ouverture a guidé la Fondation depuis sa création. Ouverture sur d'autres secteurs d'activité, mais également ouverture sur d'autres régions. En effet, si à l'origine elle rassemblait la plâtrerie-peinture et la menuiserie-charpente des cantons romands, dès les premières années, elle a ouvert ses portes à d'autres professions ainsi que d'autres cantons, notamment Bâle-Ville, le Tessin puis Bâle-Campagne. RESOR est ainsi devenue une référence bien ancrée et incontournable en Suisse occidentale. Aujourd'hui, elle est heureuse de poursuivre son développement en recevant dès 2027 les carreleurs suisses alémaniques. Cela permettra à l'ensemble de renforcer sa pérennité à long terme. La Fondation RESOR étendra son horizon désormais sur la Suisse tout entière et deviendra ainsi une institution nationale.

Tout cela n'est possible qu'avec l'engagement sans faille et sans cesse renouvelé de tous les acteurs de cette belle construction du partenariat social. Qu'ils en soient ici toutes et tous sincèrement remerciés.



Fabien Chambovey
Secrétaire général



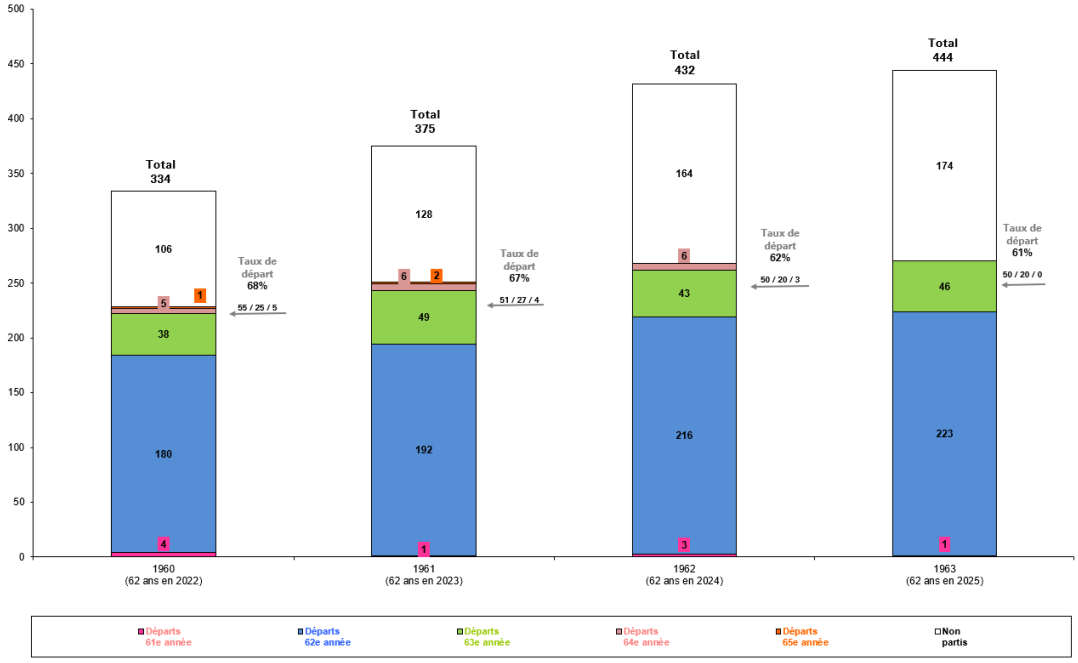
Sion, septembre 2026

3. Le rapport de l'administration

Une année 2025 marquée par la poursuite de la croissance des départs

Le nombre de départs en retraite anticipée poursuit sa progression : il est passé de 207 en 2020 à **273 en 2025**, soit **une hausse de près de 32 % en cinq ans**. Après une progression particulièrement marquée entre 2023 et 2024, avec 30 départs supplémentaires, l'année 2025 confirme cette tendance avec 273 nouveaux départs. Le nombre de bénéficiaires continue ainsi d'augmenter et la constitution de capitaux de prévoyance pour les nouveaux rentiers atteint **CHF 45,8 millions**, contre CHF 43,8 millions l'année précédente.

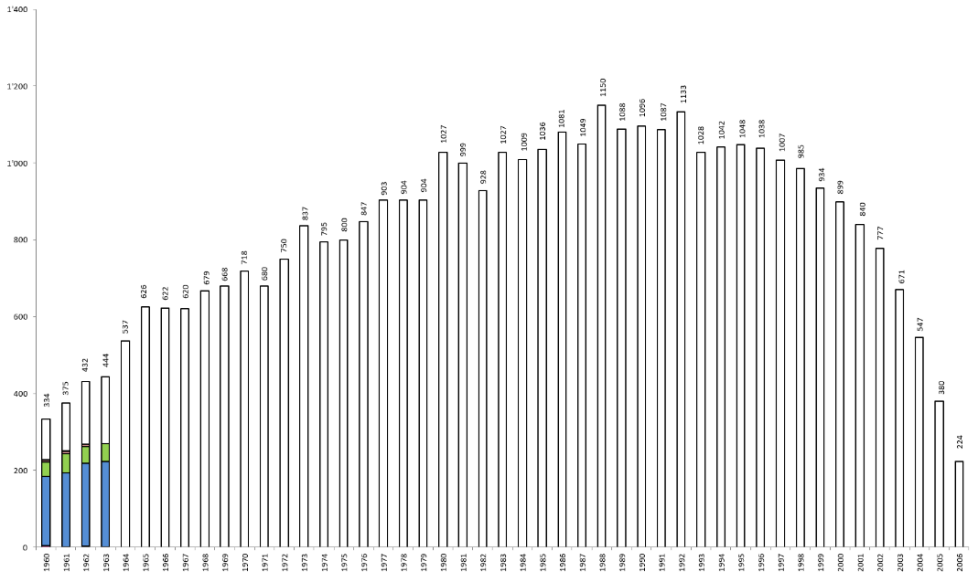
Le graphique ci-dessous met en évidence cette hausse du nombre de préretraités. Les départs augmentent en volume, mais pas en proportion. Cette hausse est portée par la croissance des effectifs et non par une augmentation du taux de départ, qui oscille entre 61% et 68%.



taux de départ en retraite anticipée actuel

Une évolution démographique à suivre attentivement

La pyramide des âges des cotisants permet de mieux comprendre les évolutions auxquelles la Fondation sera confrontée ces prochaines années. Alors que **la génération 1963 compte 444 cotisants**, les générations suivantes sont déjà plus nombreuses, certaines dépassant 1'000 cotisants. Cette évolution constitue un élément important afin anticiper le nombre de futurs départs en retraite anticipée et les besoins de financement de la Fondation.



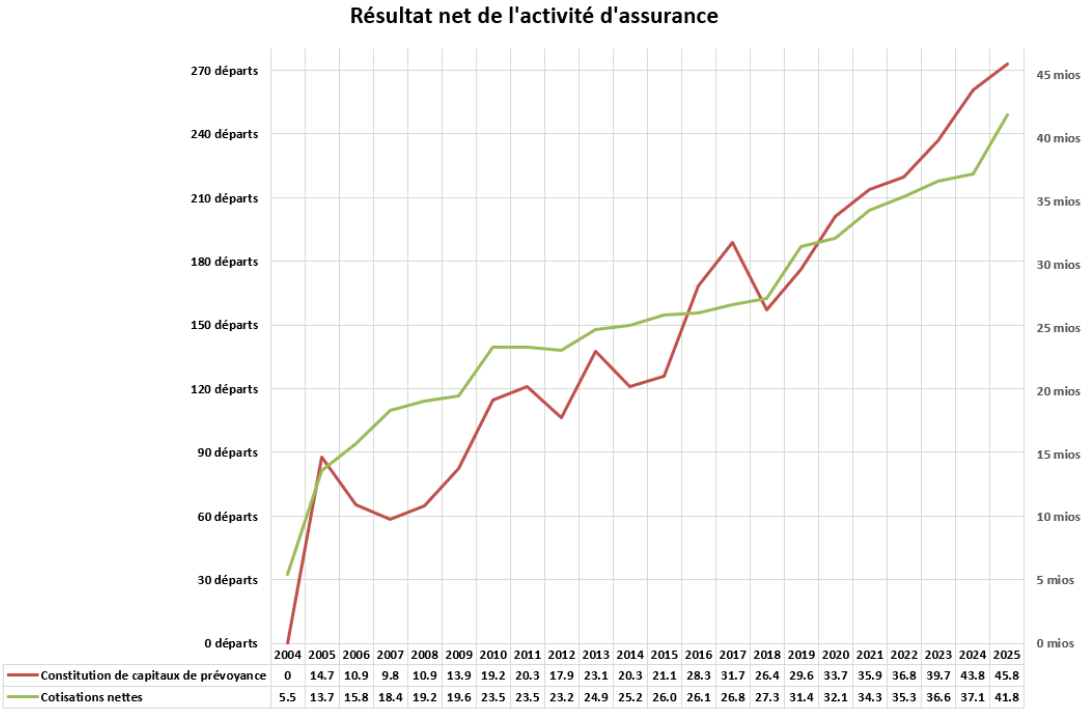
pyramide des âges en 2025

Un financement renforcé en 2025

L'année 2025 marque l'entrée en vigueur du nouveau taux de cotisation passant de 2.2% à 2,4 **%**, réparti à parts égales entre employeurs et travailleurs. Cet ajustement, décidé par les partenaires sociaux, constitue une mesure importante pour renforcer progressivement le financement de la retraite anticipée.

Cette adaptation se traduit par un apport supplémentaire de CHF **3,5 millions** au titre des cotisations. Par ailleurs, la masse salariale déclarée à la Fondation a progressé de 0,35 %, contribuant ainsi à une augmentation additionnelle du volume des cotisations.

Cet apport supplémentaire ne permet toutefois pas à couvrir l'intégralité des capitaux de prévoyance nécessaires pour les nouveaux départs en retraite anticipée. En effet, le résultat net de l'activité d'assurance, ou résultat structurel, s'établit à **CHF –4,0 millions en 2025**. Toutefois, celui-ci s'élevait à CHF –6,7 millions en 2024. **L'amélioration de CHF 2,7 millions** constitue un signal encourageant et témoigne des premiers effets positifs des mesures décidées par les partenaires sociaux en vue de renforcer le financement de la retraite anticipée.



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Constitution de capitaux de prévoyance	0	14.7	10.9	9.8	10.9	13.9	19.2	20.3	17.9	23.1	20.3	21.1	28.3	31.7	26.4	29.6	33.7	35.9	36.8	39.7	43.8	45.8
Cotisations nettes	5.5	13.7	15.8	18.4	19.2	19.6	23.5	23.5	23.2	24.9	25.2	26.0	26.1	26.8	27.3	31.4	32.1	34.3	35.3	36.6	37.1	41.8

Résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel)

Une contribution positive des placements au résultat

Sur les marchés financiers, l'année 2025 s'est révélée positive pour la Fondation. Le résultat net des placements financiers s'élève à **CHF 4,1 millions**, correspondant à une performance nette de **4,89 %**. Cette performance a permis d'atténuer l'impact du résultat structurel négatif.

Au total, le résultat global de l'exercice, après prise en compte de la performance des placements, fait apparaître un **excédent de charges de CHF 2.3 millions**.

Une situation financière qui demeure solide

La fortune nette de prévoyance progresse et atteint **CHF 97,8 millions**, retrouvant ainsi un niveau supérieur à celui de 2024 et proche de celui observé avant les années plus difficiles. La fortune libre s'établit quant à elle à **CHF 22.4 millions**.

Le degré de couverture atteint **154,73 %** à la fin de l'exercice, contre 162,47 % en 2024. Bien qu'en légère diminution, ce niveau témoigne de la solidité financière de la Fondation et de sa capacité à honorer ses engagements.

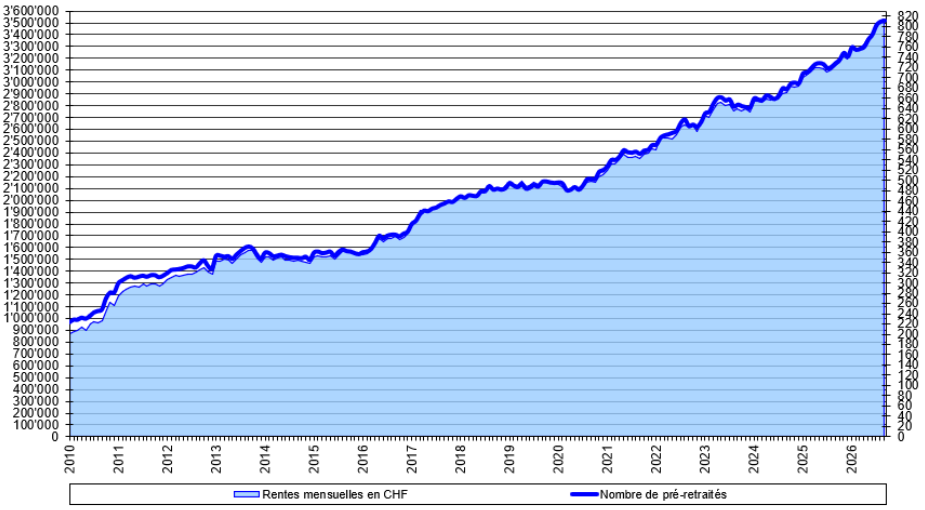
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de cotisation	2 %	2.1 %	2.1 %	2.2 %	2.2 %	2.4 %
Nombre de départs en retraite anticipée	207	218	221	241	271	273
Constitution de capitaux de prévoyance	33.7 mios	35.9 mios	36.8 mios	39.7 mios	43.8 mios	45.8 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	32.1 mios	34.3 mios	35.3 mios	36.6 mios	37.1 mios	41.8 mios
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	- 1.7 mio	- 1.6 mio	- 1.5 mio	- 3.1 mios	- 6.7 mios	- 4 mios
Frais d'administration (0.14% MS y.c. TVA) et divers	- 2.3 mios	- 2.4 mios	- 2.5 mios	- 2.4 mios	- 2.5 mios	- 2.5 mios
Constitution (-) ou Dissolution (+) de la RFV	- 1.0 mio	- 1.6 mio	+ 3.2 mios	+ 0.7 mio	- 0.8 mio	+ 0.06 mio
Résultat global de l'exercice SANS performance	- 5.0 mios	- 5.7 mios	- 0.9 mios	-4.9 mios	- 10 mios	- 6.5 mios
Résultat net sur les placements financiers	3.0 mios 3.60%	7.9 mios 9.08%	- 11 mios -11.67%	3.3 mios 3.69%	7.7 mios 9.37%	4.1 mios 4.89%
Résultat global de l'exercice AVEC performance	- 2.0 mios	2.3 mios	-11.9 mios	- 1.6 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	34.3 mois	34.5 mois	34.1 mois	34.4 mois	34.4 mois	34.7 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'167	4'251	4'343	4'240	4'274	4'317
Const. moyenne de capitaux de prévoyance par rentier	162'908	164'627	166'676	164'761	164'256	168'592
Fortune nette de prévoyance	97.1 mios	105 mios	92.5 mios	92.5 mios	96.2 mios	97.8 mios
Fortune libre	38.3 mios	40.6 mios	28.7 mios	27 mios	24.8 mios	22.4 mios
Nombre de rentiers au 31.12.	517	568	616	644	690	747
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	215.0%	212.63 %	178.93 %	171.12 %	162.47 %	154.73 %

analyse des résultats financiers et chiffres clefs

Une augmentation continue du nombre de rentiers

Le nombre de rentiers continue de progresser de manière régulière. Il est passé de 517 en 2020 à **747 à fin 2025**, soit **une augmentation de près de 45 % en cinq ans**. Cette évolution reflète la croissance progressive du nombre de personnes bénéficiant de la retraite anticipée et entraîne mécaniquement une augmentation des engagements de la Fondation.

L'évolution du nombre de rentiers ainsi que du montant mensuel total des rentes versées illustre concrètement cette progression sur le long terme.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2010 à septembre 2026

Une Fondation qui poursuit son développement

Avec **37'959 cotisants et 4'684 entreprises assujetties** en 2025, RESOR continue de réunir un nombre important d'acteurs des professions du second œuvre. La masse salariale déclarée atteint désormais **CHF 1'734.9 millions**, contre CHF 1'728.5 millions en 2024. Ces chiffres illustrent l'importance prise par la Fondation au fil des années et la responsabilité qui lui incombe de garantir durablement les prestations promises aux travailleurs du second œuvre. Dès 2027, les carreleurs de Suisse alémanique devraient rejoindre la Fondation, contribuant ainsi à sa croissance et à l'élargissement de sa base d'affiliés.

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'326	28%	8'122	21%	496.2 mios	28.3%
Plâtrerie / Peinture	1'745	37%	9'916	26%	528.9 mios	30.6%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	628	13%	3'107	8%	172.9 mios	10.6%
Technique de la construction	332	7%	2'467	6%	149.5 mios	8.5%
Paysagisme	189	4%	1'685	4%	84.9 mios	4.5%
Bailleurs de service	216	5%	11'327	30%	226.8 mios	12.6%
Autres	248	5%	1'335	4%	75.4 mios	4.9%
	4'684	100%	37'959	100%	1'734.6 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2025

L'année 2025 aura ainsi été marquée à la fois par la poursuite de la croissance du nombre de départs en retraite anticipée, par le renforcement du financement grâce à l'augmentation du taux de cotisation et par une amélioration du résultat structurel.

La situation financière de la Fondation demeure solide, tout en nécessitant une **vigilance constante quant à l'évolution démographique, au nombre de futurs départs et à l'équilibre financier à long terme**. Dans cette perspective, le suivi de la situation actuarielle et financière demeure une priorité pour le Conseil de Fondation et l'administration.

Grâce à l'engagement des partenaires sociaux et à une gestion rigoureuse, la Fondation peut ainsi aborder les prochaines années avec confiance et poursuivre sa mission au service des travailleurs de la branche.

Sion, septembre 2026

Ana De Girolamo
Cheffe de groupe

Stéphanie Ratinaud
Gérante

4. Les comptes annuels

4.1 Le bilan

ACTIF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Placements		**99'158'261.99**	**97'406'364.01**
Liquidités		7'543'043.53	8'154'824.31
Titres	*6.4*	79'728'054.40	80'283'242.81
Comptes courants Centres d'encaissement	*6.5*	11'263'436.38	8'651'107.44
AFC (impôt anticipé)		623'727.68	317'189.45
Comptes de régularisation actif		***243'557.99***	***264'108.13***
Actifs de régularisations	*7.1*	243'557.99	264'108.13
Intérêts courus		0.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF		**99'401'819.98**	**97'670'472.14**

PASSIF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Dettes		***0.00***	***0.00***
Comptes de régularisation passif		***1'564'732.73***	***1'435'273.40***
Passifs transitoires	*7.2*	1'564'732.73	1'435'273.40
Capitaux de prévoyance	*5.4*	***63'232'543.00***	***59'234'224.00***
Capital de prévoyance des rentes de préretraite		56'216'720.00	52'619'759.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2e pilier		6'367'273.00	6'002'415.00
Capital de prévoyance des part. aux charges sociales		648'550.00	612'050.00
Réserve de fluctuation de valeurs		***12'152'715.00***	***12'220'540.00***
Réserve de fluctuation de valeurs	*6.3*	***12'152'715.00***	12'220'540.00
Fonds libres		***22'451'829.25***	***24'780'434.74***
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		22'441'829.25	24'770'434.74
TOTAL DU PASSIF		**99'401'819.98**	**97'670'472.14**

4.2. Le compte d'exploitation

	Notes	2025	2024
Cotisations et apports ordinaires et autres	*7.3*	***41'826'502.47***	***37'110'909.55***
Cotisations des salariés		20'913'251.24	18'555'454.78
Cotisations des employeurs		20'913'251.24	18'555'454.78
Prestations d'entrée		***0.00***	***0.00***
Apports de libre passage		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		***41'826'502.47***	***37'110'909.55***
Prestations réglementaires		***-41'879'535.05***	***-38'601'420.85***
Rentes de préretraite		-37'635'566.00	-34'693'177.00
Cotisations au 2e pilier		-3'805'719.05	-3'504'993.85
Participations aux charges sociales		-438'250.00	-403'250.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-41'879'535.05**	**-38'601'420.85**
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		***-3'998'319.00***	***-5'176'126.05***
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		37'635'566.00	34'693'177.00
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital de prévoyance		3'805'719.05	3'504'993.85
Participations aux charges sociales prélevées sur capital de prévoyance		438'250.00	403'250.00
Constitution capitaux prévoyance rentes de préretraite		-41'232'527.00	-39'543'457.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2e pilier		-4'170'577.05	-3'772'939.90
Constitution capitaux prévoyance participations aux charges sociales		-474'750.00	-461'150.00
Résultat net de l'activité d'assurance		**-4'051'351.58**	**-6'666'637.35**
Résultat net des placements	*6.9*	***4'194'484.81***	***7'731'590.49***
Intérêts des liquidités		-16'230.70	14'362.45
Intérêts, rendement des titres		4'458'945.76	8'109'824.55
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	*6.10*	-248'230.25	-392'596.51
Autres produits		***23'784.68***	***39'079.26***
Produits divers	*7.4*	2'049.30	14'841.41
Intérêts moratoires		21'735.38	24'237.85
Autres frais		***-23'893.84***	***-54'024.45***
Indemnités et frais de séances		-18'513.35	-13'109.10
Frais divers	*7.5*	-5'380.49	-40'915.35
Frais d'administration		***-2'539'454.56***	***-2'497'645.27***
Administration générale	*7.6*	-2'452'049.89	-2'443'190.13
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-80'204.67	-47'255.14
Autorité de surveillance		-7'200.00	-7'200.00
Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs		**-2'396'430.49**	**-1'447'637.32**
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	*6.3*	***67'825.00***	***-853'255.00***
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	-853'255.00
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		67'825.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges		**-2'328'605.49**	**-2'300'892.32**

5. L'annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une Fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1er décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1er juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1er janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :
- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1er janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1er novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA-SOR a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2028.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de Fondation	01.12.2003
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR)	01.01.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placement	01.01.2024
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

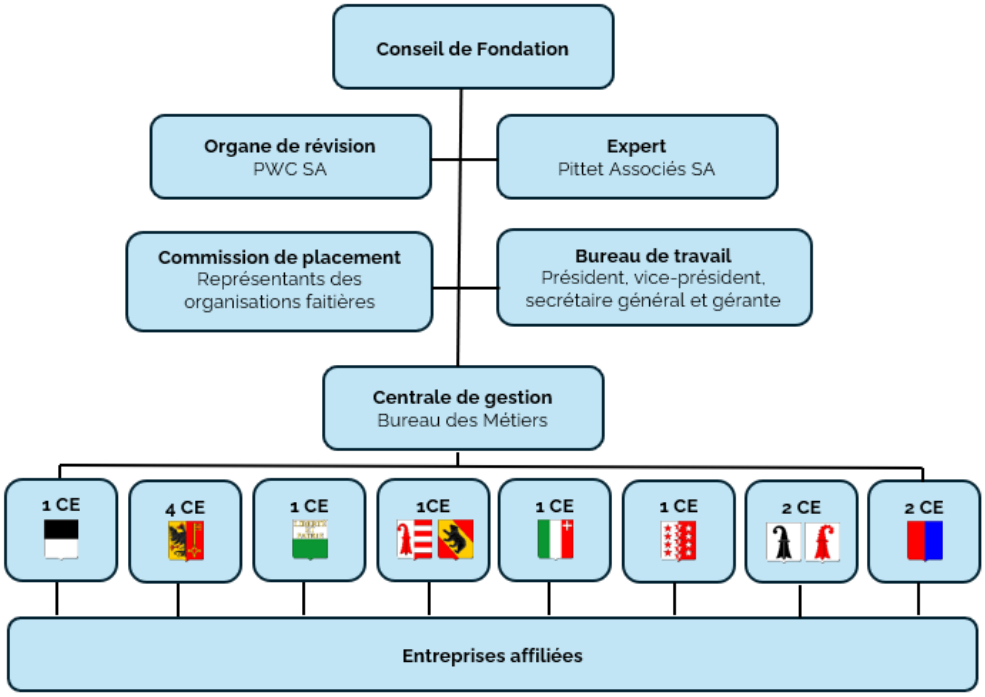
Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **la Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,

- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,

- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

Délégation syndicale			Délégation patronale		
M.	Yannick Egger [1) 2)]	Vice-*Président*	M.	Serge Hiltpold [1) 2)]	*Président*
Fr.	Véronique Rebetez [1)]		M.	Baptiste Monnard [1)]	
M.	Jose Sebastiao		M.	Yvan Zweifel	
M.	Guillaume Racloz		M.	Jimmy Rohrbach	
M^me^	Silvia Locatelli		M^me^	Laetitia Piergiovanni	
M^me^	Anne-May Boillat		M.	Fabrice Beynon	
M.	François Clément		M.	Pascal Sallin	
Fr.	Ernesto Suarez		Hr.	Guido Fontana	
M.	Bernard Tissières		M.	Florian Lovey	
M.	Serge Aymon		Hr.	Thomas Lochmatter	
Hr.	Andreas Giger		Hr.	Marc Welker	
Sig.	Igor Cima		Sig.	Mario Di Marco	

en fonction au 31.12.2025

1) = également membre de la Commission de placement
2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
info@resor.ch
www.resor.ch

M. Fabien Chambovey [2]
Secrétaire général

Mme Stéphanie Ratinaud [2]
Gérante

M. Olivier Arnold
Responsable financier

[2] = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1
Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2
Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3
Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)
c/o Fédération des Entreprises Romandes Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4
CPP Second Œuvre – CPSO
CPP Parcs et Jardins – CPPJ
c/o Fédération des Entreprises
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud
Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais
Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1951 Sion

Fribourg
Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel
FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Tessin 1
Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Tessin 2
Commission paritaire cantonale de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Bâle-Ville
Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Bâle-Camp.
Chambre économique de Bâle-Campagne
Haus der Wirtschaft
Hardstrasse 1
4133 Pratteln

Jura/ Jura Bernois
Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Rémunération des organes de dirigeants selon l'article 84b CC et l'article 734a CO*

Les membres du Conseil de Fondation ainsi que de la Commission de placement perçoivent en sus des frais de déplacement, une indemnité de CHF 150.00 par séance d'une demi-journée et de CHF 300.00 par séance d'une journée. La Direction n'est pas rémunérée car il s'agit de collaborateurs du Bureau des Métiers. Il n'y a pas d'indemnisation mais des frais d'administration.

* art. 734a, alinéa 2 CO : les indemnités comprennent notamment : 1. Les honoraires, les salaires, les bonifications et les notes de crédit. 2. Les tantièmes, les participations au chiffre d'affaires et les autres participations au résultat d'exploitation. 3. Les prestations de service et les prestations en nature. 4. Les titres de participation, les droits de conversion et les droits d'option. 5. Les primes d'embauche 6. Les cautionnements, les obligations de garantie, la constitution de gages et autre sûretés 7. La renonciation à des créances 8. Les charges qui fondent ou augmentent des droits à des prestations de prévoyance 9. L'ensemble des prestations rémunérant les travaux supplémentaires 10. Les indemnités liées à une interdiction de faire concurrence.

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

Expert, organe de révision et autorité de surveillance

Cocontractant	Pittet Associés SA, Lausanne
Expert exécutant	M. Stéphane Riesen, expert agréé LPP
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2025		2024	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'326	28%	1'292	27%
- Plâtrerie/Peinture	1'745	37%	1'739	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	628	13%	603	13%
- Technique de la construction	332	7%	327	7%
- Paysagisme	189	4%	178	4%
- Bailleurs de services	216	5%	217	5%
- Autres	248	6%	325	7%
	4'684	**100%**	**4'681**	**100%**

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2025		2024	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	8'122	21%	8'125	21%
- Plâtrerie/Peinture	9'916	27%	9'951	27%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	3'107	8%	3'209	9%
- Technique de la construction	2'467	6%	2'384	6%
- Paysagisme	1'685	4%	1'514	4%
- Bailleurs de services	11'327	30%	10'718	29%
- Autres	1'335	4%	1'581	4%
	37'959	**100%**	**37'482**	**100%**

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2025		31.12.2024	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	235	32%	223	32%
- Plâtrerie/Peinture	313	42%	292	42%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	70	9%	63	9%
- Technique de la construction	77	10%	65	9%
- Paysagisme	18	2%	15	2%
- Autres	34	5%	32	5%
	747	**100%**	**690**	**100%**

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans (hommes) / 64 ans (femmes). Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

Dès 2019, RESOR verse également une participation aux charges sociales à hauteur de CHF 50.- par mois à tous les nouveaux pré-retraités.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1.20%
Part travailleur	1.20%
Total	**2.40%**

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

3.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

3.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

3.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,

b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
Total	**0.00**	**0.00**

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2025 CHF	2024 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	59'234'224.00	54'058'097.95
Rentes / Cotisations au 2e pilier / Part. aux ch. soc.	-41'879'535.05	-38'601'420.85
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraites (rentes+cot. 2e pilier+part. ch. soc.)	45'877'854.05	43'777'546.90
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	**63'232'543.00**	**59'234'224.00**

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2026 sur la base de données au 31.12.2024. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :

PITTET

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 162.5 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise. La réserve de fluctuation de valeurs est constituée à hauteur de son objectif à fin 2025, celui-ci étant jugé adéquat selon notre évaluation.
- **En tenant compte de la hausse progressive du taux de cotisation à 2.60 % dès 2027, la situation projective n'est plus suffisante à terme, même si l'on considère une revalorisation des salaires à l'inflation de 1.9%-2.0% pour les années 2025 à 2027. En effet, le degré de couverture n'atteint pas 100 % dans un horizon de 15 années.**
- **Dès lors, nous recommandons au Conseil de fondation de poursuivre l'augmentation progressive de la cotisation à raison de 0.1 point par année afin de la porter à 2.9 % dès le 1er janvier 2030.**

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

STÉPHANE RIESEN
Directeur général
Expert agréé LPP

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 10 septembre 2026

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2015

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	97'837'087.25	96'235'198.74
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	63'232'543.00	59'234'224.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	**(a) / (b)**	**154.73%**	**162.47%**
Réserve de fluctuation de valeurs		12'152'715.00	12'220'540.00
Capital de Fondation, Fonds libres		22'451'829.25	24'780'434.74

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984. La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

Le Conseil de Fondation a délégué la Commission de placement, formée paritairement de quatre de ses membres (Président, Vice-Président et deux représentants des associations faîtières romandes), pour la gestion de sa fortune. Il n'y a pas de gestionnaires externes.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation Minimum	Maximum
Marché monétaire	11%	7%	13%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22%	15%	29%
Obligations en devises	11%	8%	14%
Créances	**44%**		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	13%	8%	18%
Actions	**28%**		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	3%	0%	6%
Valeurs réelles	**28%**		
TOTAL	**100%**		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2025	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2025	Réserve au 31.12.2024
Liquidités	7'543'043.53	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	11'887'164.06	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	17'091'503.88	5%	854'575.00	851'760.00
Obligations en devises	11'968'607.89	10%	1'196'860.00	1'254'235.00
Actions suisses	13'905'958.98	30%	4'171'790.00	3'898'855.00
Actions étrangères	11'266'473.58	30%	3'379'940.00	3'667'100.00
Fonds placements immobiliers	22'485'795.70	10%	2'248'580.00	2'223'605.00
Placements alternatifs	3'009'714.37	10%	300'970.00	324'985.00
TOTAL	**99'158'261.99**		**12'152'715.00**	**12'220'540.00**

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 12.55% du total des placements au 31 décembre 2024, respectivement 12.25% au 31 décembre 2025.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2025 en %	31.12.2025	Allocation 2024 en %	31.12.2024
Liquidités	8.64%	7'543'043.53	9.22%	8'154'824.31
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	**8.64%**	**7'543'043.53**	**9.22%**	**8'154'824.31**
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Obligations suisses CHF	15.02%	13'107'422.83	14.78%	13'066'887.89
Obligations étrangères CHF	4.57%	3'984'081.05	4.49%	3'968'287.77
Total obligations CHF	**19.58%**	**17'091'503.88**	**19.26%**	**17'035'175.66**
Obligations en devises	13.71%	11'968'607.89	14.18%	12'542'348.43
Total obligations	**33.30%**	**29'060'111.77**	**33.44%**	**29'577'524.09**
Actions suisses	15.93%	13'905'958.98	14.70%	12'996'178.42
Actions étrangères	12.91%	11'266'473.58	13.82%	12'223'664.46
Total actions	**28.84%**	**25'172'432.56**	**28.52%**	**25'219'842.88**
Fonds plac. immob. suisses	25.76%	22'479'552.79	25.14%	22'229'213.21
Fonds plac. immob. étrangers	0.01%	6'242.91	0.01%	6'836.03
Total fonds plac. immobiliers	**25.77%**	**22'485'795.70**	**25.14%**	**22'236'049.24**
Placements alternatifs	3.45%	3'009'714.37	3.67%	3'249'826.60
Total placements alternatifs	**3.45%**	**3'009'714.37**	**3.67%**	**3'249'826.60**
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		**79'728'054.40**		**80'283'242.81**
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	**100.00%**	**87'271'097.93**	**100.00%**	**88'438'067.12**
Comptes courants		11'263'436.38		8'651'107.44
Débiteurs		623'727.68		317'189.45
TOTAL DES PLACEMENTS		**99'158'261.99**		**97'406'364.01**

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Centre 1 Fribourg	-66'710.60	-730'911.35
Centre 2 Jura/Jura Bernois	142'941.60	105'664.95
Centre 3 Valais	2'289'500.67	2'016'558.79
Centre 4 Neuchâtel	351'514.98	369'145.10
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CPPJ, St-Jean)	2'378'297.41	1'504'815.65
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	474'703.30	234'327.50
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	797'450.17	793'737.04
Centre 8 Vaud	1'385'872.65	1'080'913.95
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	574'507.78	558'405.86
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	1'382'623.80	1'049'450.17
Centre 11 Bâle-Ville	716'511.30	716'788.07
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	911'978.07	830'161.21
Centre 13 Bâle-Campagne	239'245.25	122'050.50
Correction de valeur sur débiteurs (ducroire)	-315'000.00	0.00
Total	**11'263'436.38**	**8'651'107.44**

Conformément aux conventions d'affacturage, chaque centre est responsable de la gestion de la procédure d'encaissement et de versement d'acomptes mensuels de cotisations envers la centrale de gestion afin d'assurer un bon flux financier. Le centre d'encaissement assume l'ensemble des opérations d'encaissement y compris la gestion du contentieux. Chaque centre d'encaissement tient une comptabilité stricte et remet à la centrale de gestion un compte-courant standard. Les montants qui y figurent sont le résultat de cotisations dues pour l'année en cours, de correctifs dans les salaires déclarés sur les années antérieurs, d'éventuelles pertes sur débiteurs et des versements d'acomptes à la centrale de gestion.

Le solde au 31.12 est constitué de montants ouverts ainsi que de montants d'ores et déjà payés par les entreprises affiliées et reversés à la centrale de gestion en début d'année suivante.

Situation des soldes des Centres d'encaissements

Le tableau ci-dessous présente le suivi de l'encaissement des montants dus.

La première colonne indique le solde au 31 décembre 2025.

La deuxième colonne reprend le total des acomptes reçus en 2026 par la centrale de gestion. Ceux-ci comprennent les acomptes relatifs aux cotisations 2026 ainsi que les éventuels versements du solde au 31 décembre 2025.

La troisième colonne présente le montant des cotisations 2025, servant de base au suivi des acomptes versés en 2026.

La dernière colonne indique, en pourcentage, la part des montants encaissés par les centres d'encaissement par rapport au total des montants dus, soit les acomptes relatifs aux cotisations 2026 et le solde au 31 décembre 2025.

	Solde 2025 CHF	Acomptes 2026 au 30.06.26 CHF	Cotisations 2025 CHF	% vmt 26 / coti 25 + solde
Centre 1 Fribourg	-66'710.60	2'508'600.00	5'547'804.90	46%
Centre 2 Jura/Jura Bernois	142'941.60	742'941.60	1'327'984.25	51%
Centre 3 Valais	2'289'500.67	4'125'000.00	7'580'260.00	42%
Centre 4 Neuchâtel	351'514.98	1'014'129.18	1'982'849.71	43%
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CPPJ, St-Jean)	2'378'297.41	2'114'298.28	5'207'048.10	28%
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	474'703.30	1'224'697.75	2'057'622.95	48%
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	797'450.17	1'500'000.00	3'001'617.50	39%
Centre 8 Vaud	1'385'872.65	1'473'000.00	2'826'657.95	35%
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	574'507.78	1'318'021.58	2'833'499.75	39%
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	1'382'623.80	1'282'290.00	2'640'832.30	32%
Centre 11 Bâle-Ville	716'511.30	1'100'000.00	2'590'063.53	33%
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	911'978.07	1'971'998.85	3'868'127.85	41%
Centre 13 Bâle-Campagne	239'245.25	815'245.25	1'438'366.55	49%
Total	**11'578'436.38**	**21'190'222.49**	**42'902'735.34**	

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2025	Rendement 2025		Valeur 2024	Rendement 2024	
Liquidités	**7'543'043.53**	**-16'230.70**	-0.21%	8'154'824.31	14'362.45	0.16%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	**7'543'043.53**	**-16'230.70**	**-0.21%**	**8'154'824.31**	**14'362.45**	**0.16%**
Plac terme / oblig caisse CHF	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Obligations suisses CHF	13'107'422.83	11'524.29	0.07%	13'066'887.89	639'379.44	5.13%
Intérêts		137'034.95			*104'659.15*	
Profits réalisés		48'161.57			*0.00*	
Profits non réalisés		3'685.17			*514'261.29*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-177'357.40			*0.00*	
Revenus extraordinaires		0.00			*20'459.00*	
Frais de transaction		0.00			*0.00*	
Obligations étrangères CHF	3'984'081.05	15'793.28	0.40%	3'968'287.77	164'014.09	4.31%
Intérêts		0.00			*0.00*	
Profits réalisés		0.00			*0.00*	
Profits non réalisés		18'122.94			*164'014.09*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-2'329.66			*0.00*	
Frais de transaction		0.00			*0.00*	
Total obligations CHF	**17'091'503.88**	**27'317.57**	**0.13%**	**17'035'175.66**	**803'393.53**	**4.94%**
Obligations en devises	11'968'607.89	-410'078.35	-4.49%	12'542'348.43	604'619.32	5.05%
Intérêts		245'991.50			*218'671.80*	
Profits réalisés		100'627.88			*0.00*	
Profits non réalisés		50'237.20			*393'752.00*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-806'934.93			*-7'804.48*	
Frais de transaction		0.00			*0.00*	
Dépenses extraordinaires		*0.00*			*0.00*	
Total obligations	**29'060'111.77**	**-382'760.78**	**-1.30%**	**29'577'524.09**	**1'408'012.85**	**4.99%**
Actions suisses	13'905'958.98	2'024'545.89	16.28%	12'996'178.42	824'016.16	6.73%
Revenus		0.00			*0.00*	
Profits réalisés		166'381.50			*239'857.80*	
Profits non réalisés		340'606.61			*0.00*	
Pertes réalisées		1'520'143.97			*584'158.36*	
Pertes non réalisées		-1'586.19			*0.00*	
Frais de transaction		-1'000.00			*0.00*	
Actions étrangères	11'266'473.58	1'137'041.69	10.17%	12'223'664.46	2'458'880.68	23.38%
Revenus		213'867.55			*213'490.97*	
Profits réalisés		237'766.70			*215'089.62*	
Profits non réalisés		861'541.21			*2'032'752.54*	
Pertes réalisées		-1.61			*0.00*	
Pertes non réalisées		-172'648.96			*0.00*	
Frais de transaction		-3'483.20			*-2'452.45*	
Total actions	**25'172'432.56**	**3'161'587.58**	**13.39%**	**25'219'842.88**	**3'282'896.84**	**14.43%**
Fonds plac. immob. suisses	22'479'552.79	1'707'922.11	7.94%	22'229'213.21	2'673'152.79	13.54%
Revenus		375'877.40			*362'042.30*	
Profits réalisés		25'708.66			*0.00*	
Profits non réalisés		1'319'419.81			*2'311'110.49*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-11'236.00			*0.00*	
Frais de transaction		-1'847.76			*0.00*	
Fonds plac. immob. étrangers	6'242.91	-397.09	-5.89%	6'836.03	-297.61	13.54%
Revenus		0.00			*0.00*	
Profits réalisés		0.00			*0.00*	
Profits non réalisés		6.12			*65.34*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-403.21			*-362.95*	
Frais de transaction		0.00			*0.00*	
Total fonds plac. immobiliers	**22'485'795.70**	**1'707'525.02**	**7.94%**	**22'236'049.24**	**2'672'855.18**	**13.54%**
Placements alternatifs	3'009'714.37	-240'112.23	-7.39%	3'249'826.60	389'110.68	13.60%
Revenus		0.00			*0.00*	
Profits réalisés		0.00			*0.00*	
Profits non réalisés		186'117.58			*391'957.42*	
Pertes réalisées		0.00			*0.00*	
Pertes non réalisées		-426'229.81			*-2'846.74*	
Frais de transaction		0.00			*0.00*	
Total placements alternatifs	**3'009'714.37**	**-240'112.23**	**-7.39%**	**3'249'826.60**	**389'110.68**	**13.60%**
Total des titres (yc liquidités)	**87'271'097.93**	**4'230'008.89**	**4.93%**	**88'438'067.12**	**7'767'238.00**	**9.42%**
Frais TER transparents		212'706.17			356'949.00	
Rendement hors TER et frais		**4'442'715.06**			**8'124'187.00**	
Comptes courants / débiteurs	**11'887'164.06**	**0.00**		8'968'296.89	0.00	
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)	**0.00**	**-248'230.25**		0.00	-392'596.51	
TOTAL	**99'158'261.99**	**4'194'484.81**	**4.89%**	**97'406'364.01**	**7'731'590.49**	**9.37%**

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune (TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2025 CHF	en %	31.12.2024 CHF	en %
Placements transparents	87'271'097.93	100.00%	88'438'067.12	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total des placements	**87'271'097.93**	**100.00%**	**88'438'067.12**	**100.00%**

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2025 CHF	en % des placements transparents	2024 CHF	en % des placements transparents
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	35'524.08	0.04%	35'647.51	0.04%
Frais TER transparents	212'706.17	0.24%	356'949.00	0.40%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune	**248'230.25**	**0.28%**	**392'596.51**	**0.44%**

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Actifs transitoires

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Versements Centres encaissement à recevoir	243'017.49	251'892.83
Frais de révision 2025	0.00	10'593.80
Iomedia à récupérer	540.50	1'621.50
Total	**243'557.99**	**264'108.13**

7.2 Passifs transitoires

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Bureau des Métiers	357'459.80	283'064.05
Cotisations dues au 2ème pilier	1'193'374.55	1'149'532.05
Rentes à récupérer / à payer	-4'800.00	-9'388.00
Participation forfaitaire à récupérer / à payer	-100.00	-150.00
Frais de gestion des titres à payer	8'181.38	0.00
Factures à payer	10'983.60	0.00
Indemnités à récupérer / à payer	-366.60	12'215.30
Total	**1'564'732.73**	**1'435'273.40**

7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2025 CHF	2024 CHF
Cotisations des salariés	21'451'367.67	19'089'114.50
Restitution de cotisations	-189'112.80	-214'883.90
Récupérations cotisations amorties	1'114.77	17'188.76
Pertes sur débiteurs	-350'118.40	-335'964.58
Total des salariés	**20'913'251.24**	**18'555'454.78**
Cotisations des employeurs	21'451'367.67	19'089'114.50
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-189'112.80	-214'883.90
Récupérations cotisations amorties	1'114.77	17'188.76
Pertes sur débiteurs	-350'118.40	-335'964.58
Total des employeurs	**20'913'251.24**	**18'555'454.78**
Total des cotisations assurés et employeurs	**41'826'502.47**	**37'110'909.55**

7.4 Produits divers

	2025 CHF	2024 CHF
Intérêts sur les transferts d'affiliés actifs	0.00	35.20
Rectification de solde BCVs	0.00	0.03
Centres d'encaissement / Divers	2'049.30	14'806.18
Total	**2'049.30**	**14'841.41**

7.5 Frais divers

	2025 CHF	2024 CHF
Frais d'encaissement	906.00	2'531.65
20 ans RESOR	1'399.69	3'699.60
Frais juridiques	0.00	1'621.50
Charges diverses	3'074.80	33'062.60
Total	**5'380.49**	**40'915.35**

7.6 Administration générale

	2025 CHF	2024 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'416'425.89	1'410'258.13
Frais généraux de gestion	1'035'624.00	1'032'932.00
Total	**2'452'049.89**	**2'443'190.13**

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

7.7 Indemnités et frais de séances

	2025 CHF	2024 CHF
Commission de placement	2'508.30	2'855.90
Conseil de Fondation	4'977.25	5'125.80
Bureau de Travail	0.00	547.00
Rencontre des Centres d'encaissement	952.30	0.00
Frais de séances	10'075.50	4'580.40
Total	**18'513.35**	**13'109.10**

Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les partenaires sociaux ont convenu d'un avenant à la CCRA-SOR, et le taux de cotisation pour 2026 a été revu à la hausse. Ce dernier sera de 2,5% (+0,1), et entre en vigueur dès le 1er janvier 2026 (1,25% à charge du travailleur et 1,25% à charge de l'employeur).

Sion, septembre 2026
Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR
Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

Fabien Chambovey
Secrétaire général

Stéphanie Ratinaud
Gérante

6. Le bilan technique

PITTET

Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Total de l'actif	99'401'820	97'670'472
Compte de régularisation du passif	- 1'564'733	- 1'435'273
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	**97'837'087**	**96'235'199**
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes [1]	56'216'720	52'619'759
Capital de prévoyance cotisations au IIème pilier	6'367'273	6'002'415
Capital de prévoyance de la participation aux charges sociales	648'550	612'050
Capitaux de prévoyance	**63'232'543**	**59'234'224**
Provisions techniques	**0**	**0**
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	**63'232'543**	**59'234'224**
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	**12'152'715**	**12'220'540**
EXCEDENT TECHNIQUE [2]	**22'451'829**	**24'780'435**

DEGRE DE COUVERTURE [3]	**129.8 %**	**134.7 %**
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) [4]	**154.7 %**	**162.5 %**

Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs	12'152'715	12'220'540

Remarques :
1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
3) = FP / [CP + RFV]
4) = FP / CP

7. Le rapport de l'Organe de révision

pwc

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement,

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;

- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Romain Théodoloz
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 8 septembre 2026

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



RESOR

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20,1950 Sion
info@resor.ch
www.resor.ch